

2022-2023

Code de vie

Rose-Virginie Pelletier



Septembre 2022

NOTRE CODE DE VIE

INTRODUCTION À NOTRE CODE DE VIE

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'établissement. Ainsi, le personnel scolaire s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s'assurer que l'école *Rose-Virginie Pelletier* soit un milieu qui respecte la confidentialité, la discrétion et la sécurité.

OBJECTIFS DE NOTRE CODE DE VIE

- Offrir aux jeunes un référentiel disciplinaire éducatif.
- Créer un climat sain, sécuritaire, d'éducation et d'appartenance.
- Développer et consolider les compétences personnelles et sociales : autodiscipline, autocontrôle, responsabilité et autonomie.
- Favoriser la cohérence chez tous les intervenants du milieu.
- Favoriser le développement et le maintien de l'estime de soi et du bien-être chez l'élève.

PHILOSOPHIE D'INTERVENTION

Placer l'élève au centre de la démarche d'intervention.

- Favoriser des liens significatifs entre tous les acteurs du milieu (adultes et jeunes).
- Habilitier chaque personne du milieu à s'approprier le code de vie.

PRÉSENTATION DES VALEURS DE L'ÉCOLE

À la suite d'une démarche de consultation, les élèves et l'équipe-école s'entendent sur les valeurs suivantes :

Valeurs	Définition
Responsabilité	Capacité de faire face à ses obligations, de remplir ses devoirs et de porter les conséquences de ses actes. Reconnaissance de ses besoins, de sa propre valeur et de ses capacités dans le but de se mettre au centre de ses apprentissages.
Civilité et respect	Attitudes de respect et de considération à mon égard, à l'égard des autres (courtoisie, politesse, bonnes manières) et de l'environnement. Accorder un second regard, lorsque requis, sur une problématique donnée afin de ne pas heurter inutilement les personnes ou les parties concernées.
Persévérance	La persévérance, c'est croire en ses forces et s'engager afin d'atteindre son but, et ce malgré les difficultés rencontrées. C'est aussi mettre en œuvre ses forces mentales permettant de surmonter ses propres limites, d'origines physiques, culturelle ou éducationnelle. C'est de se laisser une chance de progresser.

APPLICATION DU CODE DE VIE

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie dans les classes, dans l'école et lors des activités à l'extérieur de l'école. Tout membre du personnel a autorité sur tous les élèves en tout temps.



LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF ET PLAN DE RÉUSSITE

Le code de vie servira à développer les compétences sociales de l'élève afin qu'il devienne un citoyen responsable. Le code de vie est en accord avec les missions de l'École québécoise soit instruire, socialiser et qualifier.

Notre plan de réussite valorise les orientations suivantes :

- Améliorer la qualité de la langue française dans les communications orales et écrites;
- Améliorer les apprentissages en mathématiques;
- Outiller les élèves à assumer leur responsabilité de citoyenne;
- Permettre à l'élève de poursuivre sa formation de base;
- Préparer les élèves à réintégrer un milieu scolaire régulier dans leur école de quartier.

PRÉSENTATION DES RÈGLES, DES COMPORTEMENTS ATTENDUS ET DES RAISONS

Les règles, les comportements attendus ainsi que les raisons d'être sont basés sur les trois valeurs suivantes : le **sens de la responsabilité**, le **respect/civilité** et la **persévérance**. Ces valeurs sont à la base de notre code de vie et guideront toutes nos interventions.

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Responsabilité (Sphère réussite éducative)	Je mobilise toutes mes capacités pour réussir.	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis présente à l'heure et à l'endroit prévu. • J'apporte mon agenda et le matériel requis pour mes activités scolaires. • Je me nourris convenablement (déjeuner, dîner, collations). 	<p>J'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à gérer mon temps; - à être ponctuel.le; - à être responsable; - à prendre soin de moi. <p>Je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mes compétences; - mon estime personnelle; - mon sens des responsabilités. <p>Je contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire face à mes devoirs et à mes obligations.
	Je fais des choix qui favorisent mon bien-être et celui des autres.	<ul style="list-style-type: none"> • Je trouve et je pose des gestes réparateurs. • Je prends un moyen lorsque nécessaire. • J'assume les conséquences positives et négatives de mes actes. 	<p>J'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à développer mes habiletés sociales : gérer mes émotions de façon pacifique, gérer mes conflits, faire des compromis; - à communiquer avec ouverture en acceptant les différences; - à vivre en société et à devenir un.e citoyen.ne responsable. <p>Je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mon sens des responsabilités; - mon autocontrôle. <p>Je contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplir mes devoirs et mes obligations de citoyenne.

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Civilité/Respect (sphère du vivre ensemble)	Je m'engage à respecter : - Moi-même; - L'autre, au-delà des différences; - L'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'habille selon le code vestimentaire établi par l'équipe-école. • Je reste centré.e¹ sur moi et sur la tâche. • Je maintiens propre tous les endroits que je fréquente tout en prenant soin du matériel (scolaire, mobilier et établissement). 	<p>J'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à développer une image positive de moi; - à prendre soin de moi; - à vivre en groupe; - à respecter un code vestimentaire; - à respecter mon intimité (vie privée) et celle des autres. <p>Je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ma tolérance; - mon empathie. <p>Je contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer un milieu de vie agréable et sécuritaire.
	Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes et mon langage (verbal et non-verbal).	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'exprime avec calme et politesse; je suis à l'écoute de l'autre. • Je règle mes conflits par la communication et j'utilise une démarche de résolution de conflits. • Je m'exprime en français. 	<p>J'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à vivre en société et à devenir une citoyenne responsable; - à développer mes habiletés sociales : gérer mes émotions de façon pacifique, gérer mes conflits, faire des compromis et à communiquer avec ouverture. <p>Je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mon autocontrôle; - ma compétence à coopérer; - mes habiletés de communication. <p>Je contribue à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde à sa place.

¹ Être centré.e signifie «rester dans sa bulle», «se mêler de ses affaires».

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Persévérance (Sphère réussite éducative)	Je m'engage à effectuer mon travail d'élève et à être proactive dans le cadre de mes apprentissages scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les consignes données, les règles émises et les limites de temps liées à la tâche. • J'utilise les moyens, les stratégies enseignées ainsi que les outils proposés dans mon PI. 	<p>J'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des connaissances; - à gérer mon temps; - à respecter des échéanciers. <p>Je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mes compétences; - mon estime personnelle; - mon sens des responsabilités. <p>Je contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer mes forces; - ma réussite scolaire.

PRISE DE POSITION CLAIRE EN LIEN AVEC LA VIOLENCE

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

DÉFINITIONS DE LA VIOLENCE

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

ENGAGEMENTS

Pour les élèves :

« J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents et/ou mes intervenants. Je m'engage à respecter ses éléments pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde. »

X _____
Signature de l'élève

Pour les parents/tuteur/éducateur de suivi :

« J'ai lu et discuté du code de vie avec ma jeune. Comme parent/tuteur/intervenant, je m'engage à appuyer l'école et ma jeune dans ses efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous. »

X _____
Signature du parent/tuteur/éducateur de suivi



PRÉSENTATION DES MESURES DE SOUTIEN ET DES CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celle-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux personnes concernées (ex. : direction, DPJ, police, parents).

BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN ET DE CONSÉQUENCES

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celle-ci.	
Mesures de soutien	Conséquences (éducatives et graduées)
➤ Soutien au développement des habiletés sociales	➤ Remboursement ou remplacement du matériel
➤ Pratique guidée	➤ Obligation de porter des vêtements fournis par l'école
➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité	➤ Geste réparateur
➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève	➤ Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant)
➤ Avertissement (verbal ou écrit)	➤ Service pour élèves en difficulté d'adaptation
➤ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.)	➤ Travaux communautaires
➤ Mise en place d'un plan d'intervention;	➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif
➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents)	➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe
➤ Rencontre de l'élève et ses parents/intervenant par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école)	➤ Réflexion écrite
➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements	➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication
➤ Contrat particulier « école/milieu de vie »	➤ Retrait de privilège
➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice	➤ Retenue avant, pendant ou après les heures de cours (ex.: journée pédagogique)

➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école	➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites
➤ Rencontre avec l'éducateur support	➤ Perte d'autonomie, déplacement limité
➤ Communication régulière entre l'école et le milieu de vie	➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement
➤ Rencontres individuelles avec le titulaire	➤ Confiscation de tout objet ou accessoire non-autorisé
➤	➤ Reprise du temps perdu
➤	➤ Retour à l'unité ou à la maison
➤	➤ Suspension interne ou externe
➤	➤ Implication du SPVM
➤	➤ Rencontre élève-intervenant de l'école
➤	➤ Révocation d'inscription
➤	➤ Travaux supplémentaires
➤	➤ Expulsion de la commission scolaire ²
➤	➤ Etc.

² Mesure exceptionnelle

EXEMPLES DE PRIVILÈGES

➤ Aider l'enseignant(e) à donner un atelier
➤ Parler de mes réussites à la direction de l'école
➤ Corriger les mots d'orthographe ou la dictée du jour
➤ Recevoir un collant
➤ Jouer à un jeu éducatif
➤ Écouter de la musique de détente pendant une période donnée
➤ Recevoir une rétroaction positive par écrit
➤ Communication positive avec les parents ou les éducateurs (écrite ou verbale) en présence ou non de l'élève
➤ Écrire le menu de la journée au tableau
➤ Prendre une collation spéciale
➤ Avoir une période pour travailler un projet personnel
➤ Renforcement social immédiat
➤ Annonce publique d'un bon geste
➤ Note dans l'agenda
➤ Mention du progrès
➤ Tableau d'honneur
➤ Recevoir un petit « Méritas » (diplôme)
➤ Toutes autres suggestions respectant le Code de vie de l'école
➤
➤
➤
➤

EXEMPLES DE GESTES DE RÉPARATION

ASPECTS IMPORTANTS DE LA RÉPARATION

- La réparation est une tentative en vue de redresser un tort
- La réparation est reliée à une valeur
- L'élève qui a commis le geste trouve elle-même le moyen d'apaiser la personne impliquée
- L'intervention est axée sur la compensation et sur l'apprentissage d'une meilleure conduite

CONDITIONS POUR UNE BONNE RÉPARATION

- La réparation n'est pas précédée par une critique ou par un exposé moralisateur
- Il faut que cela demande du temps et des efforts
- La personne doit être satisfaite du résultat
- La réparation devrait avoir un lien avec le geste posé
- Il faut que ce soit une réparation qui fasse du sens pour la personne impliquée

PHRASES-CLÉS POUR DIRIGER LA RÉPARATION

- Comment comptes-tu arranger ça?
- C'est normal de faire des erreurs.
- Tu n'es pas la seule à en faire.
- Je sais que tu ne voulais pas que ça finisse comme ça.
- Ce n'est pas ton erreur qui m'intéresse, c'est la solution que tu vas trouver.
- Que pourrais-tu faire pour la prochaine fois?

POLITIQUE DE LA TENUE VESTIMENTAIRE

- Lors de ton arrivée à l'école, 3 chandails gris te sont remis.
- Le port du **chandail gris** est obligatoire. Il doit être porté **tel quel** et tu peux porter un autre chandail par-dessus ou en dessous. (*Il est interdit de l'altérer, le nouer, l'attacher, le dessiner*).
- Le port d'un legging est permis seulement si un autre vêtement couvre tes parties intimes devant comme derrière (*par exemple un chandail ou une tunique*).
**Un chandail noué au tour de la taille n'est pas accepté comme vêtement couvrant les leggings.*
- Les jupes, les bermudas et les robes sont permises. La longueur minimale est au bout des doigts, soit à la mi-cuisse.
- Les pantalons troués, le pyjama, les pantoufles, et les bottes d'extérieur (hiver) sont interdits. La loi du **GROS BON SENS** s'applique (*soit faire référence à la météo ou à la saison en vigueur*). Il faut se rappeler que pour une raison ou une autre, on peut être appelé à sortir en urgence, même en hiver.
- L'adulte, peu importe lequel, peut juger du caractère offensant de certains vêtements (*caractère violent, racistes, sexiste etc.*). Par conséquent, il te sera demandé de ne plus porter ce vêtement.

Pour les cours d'éducation physique.

- Les vêtements permis sont : le bermuda, le pantalon de jogging, le legging (*prévoir un chandail long si le chandail gris de l'école ne couvre pas les parties intimes*). Le jeans ou le pantalon de pyjama n'est pas permis.
- Le soulier de course et le port du chandail gris sont obligatoires.
- Pour la sécurité de tous, il est requis d'enlever les bijoux.
- Pour des raisons de sécurité, les ongles de longueur excessive ne sont pas tolérés.

Pour les ateliers de cuisine, de couture et le laboratoire de sciences

- Peu importe la température, les souliers fermés sont obligatoires.
- Pour des raisons d'hygiène, les ongles naturels sont exigés pour les ateliers de cuisine.
- Pour des raisons de sécurité, les ongles de longueur excessive ne sont pas tolérés.

Signature de l'élève

Date

Signature du parent et/ou intervenant

Date